



17 années de concubinage, quel recours ?

Par **deroo**, le **07/05/2009** à **16:16**

Bonjour,

j'ai vécu 17 années en concubinage et ns avons des biens immobiliers en communs acheté pour part égal ainsi que des meubles acheté ensemble et un compte joint. j'aimerais savoir a quel recours j'ai droit pour récupérer mes affaires car mon concubin fait des difficultés pour le partage des meubles ainsi que la part des biens immobiliers auxquels il fixe lui meme la part qu'il veut bien me donner avec consentement de son notaire.

Vers quelle pers. juridique dois-je demander conseil et ai-je un recours autre que l'amiable ?

Merci pour votre réponse